

Saint-Étienne, le **07 JUIN 2022**

La préfète de la Loire

à

Monsieur le maire de MABLY

Courriel : pref-detr@loire.gouv.fr

Objet : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR)

PJ : - Copie de l'arrêté d'attribution de la DETR 2022
- 4 imprimés

J'ai le plaisir de vous accorder, une subvention, au titre de la DETR 2022, pour le projet suivant : **Rénovation salle Pierre Hénon et Gymnase du bourg**

Dépense subventionnable : 16 249,00 € HT
Taux : 50,00 %
Montant de la subvention : **8 125,00 €**
Calendrier de l'opération : mai 2022 décembre 2022

Je souhaite appeler votre attention sur la nécessité de lancer le plus rapidement possible cette opération. En effet, comme j'ai eu l'occasion de le souligner lors de l'appel à projets, il convient de consommer ces crédits sans retard, dans le souci de répondre à l'objectif d'efficacité de la DETR qui contribue à soutenir l'économie locale.

Je vous rappelle que vous pouvez solliciter une avance de 30 % du montant prévisionnel de la subvention. Le cas échéant, elle sera versée sur présentation de la déclaration de commencement des travaux (marché de travaux signé, ordre de services, bon de commande). Conformément à l'article R2334-24 du CGCT, le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération. Les études, maîtrise d'œuvre ou l'acquisition de terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution.

J'ajoute enfin que la loi "Engagement et Proximité" du 27 décembre 2019 prévoit l'obligation, pour tout bénéficiaire de subventions de l'État, d'assurer de manière visible et explicite la participation de l'État ainsi que le plan de financement sur le lieu de l'opération. Les actions de communication ou d'information mentionneront également la participation des financements publics.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La préfète,


Catherine SÉGUIN



Copie Madame le sous-préfet de Roanne